



CONSEIL GENERAL

Commission	COGEST
Président	Stéphane Angst
Rapporteur	Stéphanie Biolzi

Rapport concernant le crédit d'engagement pour la sécurisation du tracé AOMC

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest concernant le crédit d'engagement pour la sécurisation du tracé AOMC.

Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Stéphane Angst (UDC), président,
- Thomas Birbaum (PLR), vice-président,
- Stéphanie Biolzi (Le Centre), rapporteur,
- Pauline Arlettaz (Le Centre),
- Lionel Joris (Le Centre),
- Hervé Meyer (PLR),
- Lucie Fauquet (Les Vert-e-s),
- Guillaume Vanay (UDC),
- Cherryl Clivaz (PS),

Tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le Centre,
- Cédric Zürcher pour le PLR,
- Edgar Vieux pour l'UDC,
- Tazuila Ngamiak pour le PS,
- Carole Morisod pour les Vert-e-s

1. Mandat reçu

Le mandat nous a été transmis à la suite de la séance du Bureau du 4 novembre 2024.

2. Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à une reprise, le 13 novembre 2024, à 7 membres présents. Nous avons parcouru les documents de la Municipalité afin de rédiger et adopter le présent rapport.

3. Entrée en matière

L'entrée en matière sur le rapport du crédit d'engagement pour la sécurisation du tracé AOMC a été acceptée à l'unanimité.

4. Historique

Mis à l'enquête une première fois en 2018, le projet avait été suspendu en 2019 pour y apporter des modifications, tenant compte des remarques des Offices fédéraux et cantonaux, des riverains et des opposants.

Actuellement, quatre oppositions doivent être encore levées. Le COPIL est optimiste sur la levée prochaine de celles-ci.

Un calendrier et un devis précis ont pu être transmis aux différentes parties intéressées le 8 octobre 2024, en tenant compte des modifications apportées et de l'évolution des prix du marché. Certaines adjudications ont déjà été attribuées.

5. Résumé du projet

Entre Collombey et Monthey, une nouvelle ligne ferroviaire sera créée. A Collombey, une gare souterraine sera construite et reliée avec la ligne CFF et les bus. La ligne AOMC actuelle sera réaménagée en axe de mobilité douce. Ces transformations permettront de requalifier le centre du village de Collombey, avec la volonté de concilier transports publics et développement urbain.

6. Analyse financière

Devisé pour un total de CHF 210.34 mios, le projet est subventionné comme suit :

Subvention fédérale :	85%
Subvention cantonale :	10.5%
Subventions communales :	Monthey pour 3%
	Collombey-Muraz pour 1.5%

Le Conseil municipal propose ainsi au Conseil général d'octroyer un crédit d'engagement pour un montant de CHF 3'100'000, répartis entre 2025 et 2032. La part pour 2025 s'élève à CHF 540'000. Le mode de financement n'a pas été précisé dans le message du Conseil municipal.

7. Conclusion

Selon la Loi sur les communes (LCo) et son ordonnance d'application (OGFCo), un crédit d'engagement est nécessaire à partir du moment où les travaux sont répartis sur plusieurs années et, pour une nouvelle dépense non obligatoire, lorsque le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, soit CHF 2.177 mios.

Compte tenu de l'importance du projet, des nombreuses parties prenantes, des montants en jeu, et de la part relativement faible à charge de la commune, la Cogest partage l'avis du Conseil municipal quant à l'octroi d'un crédit d'engagement pour un montant de CHF 3'100'000, destiné à la sécurisation du tracé AOMC.

Il est à préciser que le présent crédit d'engagement ne concerne qu'une partie du projet global, à savoir uniquement la sécurisation du tracé AOMC. La réaffectation de l'ancienne voie en mobilité douce, la requalification du centre du village de Collombey ainsi que l'aménagement du hub routier-ferroviaire n'en font pas partie.

La commune de Collombey-Muraz dispose des capacités financières pour absorber un tel investissement réparti sur 8 ans.

8. Recommandation de la Cogest

La Cogest recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le crédit d'engagement tel que présenté.

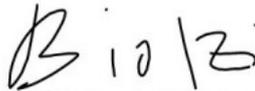
9. Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Collombey-Muraz, le 13 novembre 2024



Stéphane Angst
Président



Stéphanie Biolzi
Rapporteur

Copie au Conseil municipal